



Bellegarde, le 18 Mai 2018

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE  
**BELLEGARDE**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2018

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ont été régulièrement convoqués le trois mai deux-mille dix-huit.

**Etaient présents (19) :** Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

**Etaient absents (10) :** Jean-Paul REY, Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Jérôme PANTEL, Frédéric ETIENNE, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Procurations (7) :** de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ, de Michel BRESSOT à Stéphanie MARMIER, d'Aurélie MUNOZ à Johan GALLET, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

**Soit, 19 présents et 26 votants**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Monsieur Fabien SMAGGHE.

⌚ Après avoir procédé au décompte des présents, absents, procurations, Monsieur le Maire dit qu'il est nécessaire de procéder au tirage au sort pour la liste préparatoire des jurés d'assises. Il rappelle les conditions de participation (« atteindre l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit »). Il demande qui se porte volontaire pour encadrer les opérations. Monsieur Fabien SMAGGHE est retenu. Monsieur le Maire demande ensuite à chacun des conseillers municipaux de choisir un numéro de page de la liste électorale et un numéro d'ordre dans celle-ci. Les dix-huit personnes tirées au sort sont les suivantes :

- Monsieur AGHENDA Najib
- Madame GARCIA épouse BASTIDE Martine Anna
- Monsieur BARTOLI Stéphane Christophe
- Monsieur DECRESSIN Sébastien
- Madame ABAFOURD Dominique Odyle
- Monsieur ALLEMANN Denis François
- Madame ARNAUD Gaelle Marie Jeanne
- Madame GUERIN épouse MARC Claudette
- Madame COSTE Catherine
- Madame HADJADJ épouse ALONSO Marlene Pierrette
- Monsieur HEISSAT Emmanuel Michel
- Madame PAULET épouse LARGUIER Chantal
- Monsieur LAFARGE DE GAILLARD Etienne Henri Pierre
- Monsieur MURIEL Quentin Jean
- Monsieur RUIZ Mickael Jean

- Madame VOULAND Gaelle Charlie
- Monsieur HABLOT Daniel
- Monsieur WAUQUIER Aurélien

Monsieur le Maire précise que ce projet de liste préparatoire pourra être complété au besoin et que tous les noms ne seront pas retenus au final.

La séance commence officiellement à 20H45. Après avoir demandé aux conseillers municipaux leurs éventuelles remarques, Monsieur le Maire propose d'approuver et de signer le compte-rendu de la séance du 22 Mars 2018.

Une remarque est soulevée par Georgette ROUVRAY expliquant que le porté à connaissances des décisions n'est pas voté. Monsieur le Maire dit qu'effectivement nous prenons acte de cette coquille.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

### **1 Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat - Approbation de principe et projet de convention (18-031)**

**Monsieur le Maire** explique que progressivement la dématérialisation va se développer, il cite notamment l'exemple des régies. Claude JANVIER demande comment les données vont être sécurisées. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une sécurisation par la plateforme agréée par l'Etat. Des questions ont été posées au niveau de la différence entre la signature numérique et électronique. Monsieur le Maire explique qu'une signature numérisée (« scannée ») ne pourra être légale. En revanche une signature électronique pourra être validée par l'organisme agréé et validé par l'Etat.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

### **2 Occupation et gestion de la halle de sports - Convention tripartite et ses annexes (18-032)**

**Monsieur le Maire** rappelle que nous avons participé au financement de la nouvelle halle de sports et qu'à partir de la rentrée prochaine nous pourrons l'utiliser hors temps scolaire du collège. Monsieur le Maire cite les différentes dispositions (entretien, finances...) ainsi que les durées autorisées.

Claudine SEGERS soulève le fait qu'il soit dommage que le samedi soit limité à 18h00. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut se rappeler de l'obligation du gardien qui ne pourra être corvéable à durée indéterminée. Il rappelle également les mauvaises habitudes de certaines associations qui considèrent trop souvent le local que la Commune leur prête comme un second lieu de vie.

Georgette ROUVRAY demande les modalités de recrutement pour le gardien. Monsieur le Maire explique qu'il s'agira d'un agent en poste ou d'un nouveau recrutement. Georgette ROUVRAY évoque le fait que cela représente environ 30.000 €. Monsieur le Maire dit que le gardien aura aussi en charge la gestion au niveau de l'entretien, du ménage... et que sa présence permettra aussi un suivi du futur pôle associatif.

Claude JANVIER demande pourquoi le règlement interdit certaines pratiques. Monsieur le Maire explique que le foot en salle est interdit dans toutes les halles départementales. D'ailleurs c'est aussi le cas pour notre halle des sports communale : nous avons peu de créneaux disponibles et les équipements s'abiment plus rapidement avec ce type de pratique.

Monsieur le Maire cite la section handicapée mais là ce n'est pas un jeu aux pieds mais à la main, notamment joué par des déficients visuels.

Pour la gestion des plannings, les convocations seront faites aux utilisateurs dans les semaines à venir.

Aucune remarque supplémentaire si ce n'est Monsieur le Maire qui explique que nous pourrions faire des avenants pour des éventuels nouveaux créneaux ou autre.

**ADOPTÉ À 24 VOIX POUR**, Georgette ROUVRAY contre et Jacques BONHOMME s'abstient par procuration.

Monsieur Fabien SMAGGHE demande la raison. Georgette ROUVRAY évoque le coût de la participation communale et notamment le financement du gardien. Monsieur le Maire rappelle que le coût total est de plus de 3 millions d'euros et que cela nous permettra de nouvelles utilisations. Monsieur le Maire pense qu'il s'agit d'un projet pertinent qui répond aux demandes récurrentes des clubs de la commune, d'autant plus que les créneaux sont tous remplis. Mais Monsieur le Maire précise qu'il respecte malgré tout les différents avis.

### **3 Achat parcelaires – C 834 – SAFER – Connangles (18-033)**

**Monsieur le Maire** explique que cet achat permettra d'éviter un risque de nouvelles cabanisations même s'il regrette un prix du terrain reste cher par rapport aux prix agricole mais que l'achat était prévu par une personne qui n'est pas agriculteur.

Martine BASTIDE demande à quel titre cela concerne la Mairie. Monsieur le Maire rappelle que nous avons des parcelles à proximité et que cela permettrait d'éviter la cabanisation notamment dans un secteur sensible aux inondations.

Martine BASTIDE demande où en sont les travaux de la Communauté de Communes dans cette zone. Monsieur le Maire explique que cela a déjà commencé et que des rappels ont été faits à certains propriétaires. L'éclairage et des enrobés ont déjà été repris... et les travaux vont continuer. Monsieur le Maire pense que cette zone pourrait redevenir constructible après les travaux du SYMADREM mais précise que cette parcelle n'est pas concernée.

**ADOPTÉ À l'unanimité.**

### **4 Désignation représentant à l'Agence d'Urbanisme (18-034)**

**Monsieur le Maire** propose de désigner celui qui est délégué à l'urbanisme de la commune par vote à bulletins secrets ou vote ouvert si unanimité. Adopté à l'unanimité pour le vote ouvert, et pas d'autres propositions de candidats.

**EST ELU avec 22 voix Monsieur Olivier RIGAL** (4 abstentions : BASTIDE, ROUVRAY, DUCROS par procuration, BONHOMME par procuration).

### **5 Restauration des archives anciennes – Demande de financement – conseil Départemental du Gard (18-035)**

**Monsieur le Maire** dit qu'il s'agit d'une simple demande de subvention auprès du conseil Départemental du Gard dans le but d'apporter un soutien financier aux communes pour la restauration des archives anciennes. Il rappelle le fait qu'il est obligatoire de faire relier les registres datant de plus de 100 ans.

**ADOPTÉ À l'unanimité**

**6 Approbation définitive - révision allégée n°1 du PLU (18-036) (le dossier complet est visible en Mairie)**

Jean-Paul REY ne participe pas aux votes.

**Etaients présents (19) :** Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

**Etaients absents (10) :** Jean-Paul REY, Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Jérôme PANTEL, Frédéric ETIENNE, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Procurations (6) :** de Michel BRESSOT à Stéphanie MARMIER, d'Aurélie MUNOZ à Johan GALLET, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

**Soit, 19 présents et 25 votants**

**Monsieur le Maire** explique que nous arrivons enfin au bout de cette révision allégée du PLU.

Monsieur le Maire informe le conseil sur les différentes recommandations du commissaire enquêteur :

- **Zone de la Vague Basse** : Préservation des linéaires arborés et aquatiques avec zones tampons et respects de procédures en cas de travaux dans le secteur de la vague basse au sud du Rieu compte tenu des possibilités d'extension du bâti suite à la modification du PPRI. Report des espaces verts à protéger sur le plan de zonage conformément à l'article L151-23 du code de l'urbanisme. Mise en œuvre d'un suivi écologique dans le secteur de la vague basse.
- **Station de lavage** : Il est noté que le lavage se ferait avec de l'eau potable alors que le réseau BRL se trouve à proximité mais manquerait de pression ? L'installation d'un suppresseur ne serait-elle pas une meilleure solution ?
- **Extension de la zone urbanisable dit LA VAQUE** : Etudier l'opportunité d'étendre la zone en rive droite du ruisseau conjointement avec les probables incidences de l'aménagement de la rive gauche
- **Parcelle 2366** : Envisager lors d'une modification du PPRI les modifications de la carte des enjeux et du zonage (F-NU en F-U)
- **OAP** : Compte tenu de la lecture du dossier soumis à l'enquête -pièce 4 du dossier 4 – sujette à interprétations, tenir compte des observations suivantes :  
**OAP N°3** : Secteur Pendant de Saint-Jean : admettre le dépassement du nombre d'habitations pour le porter au-delà de 27  
**OAP N°2** : Secteur du Paradis : Admettre le dépassement du nombre d'habitations pour le porter au-delà de 16

Tout le monde a reçu l'avis complet du commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire propose de prendre en compte ces remarques tel qui suit :

- **Zone de la Vague Basse** : Recommandations à intégrer.
- **Station de lavage** : Le réseau d'eau est déjà déployé.
- **Extension de la zone urbanisable dit LA VAQUE** : Extension à limiter pour le moment à la zone prévue dans la présente révision allégée et zone éventuellement à étendre selon les possibilités au moment de la révision générale du PLU.
- **Parcelle 2366** : Sera pris en compte au moment opportun (révision PPRI).
- **OAP** : Recommandations à intégrer.

Georgette ROUVRAY demande pour le projet de funérarium si cela ne posera pas de problème en lien avec les limites de recul de voirie. Monsieur le Maire explique que ce projet respecte les marges. Il rappelle que par le passé des marges avaient été réduites mais pas dans le secteur de la cave. Monsieur le Maire explique le nouveau projet de cuverie dans le cadre du vin de la cave des vignerons créateurs.

Georgette ROUVRAY dit que le rapport du commissaire « joue un peu les Ponce Pilate ». Monsieur le Maire dit qu'il est plutôt conciliant avec la Commune puisqu'il va même plus loin en préconisant d'étendre davantage encore la zone. Sur le fait qu'il y est ensuite le PPRI à adapter on le savait, mais il faut bien commencer par modifier un schéma pour la suite.

Georgette ROUVRAY dit que la Commune s'était tiré une balle dans le pied en ayant à cette époque prescrit les études hydraulique. Monsieur le Maire pense qu'ils avaient effectivement commis une erreur stratégique et explique que c'est pourquoi il souhaite pour sa part que dans le cadre de la nouvelle révision du PLU on fasse une nouvelle étude générale d'inondabilité.

## **ADOPTÉ À l'unanimité**

### **7 Désignation d'un référent territorial – Ambroisies - ARS (18-037)**

Jean-Paul REY participe à nouveau aux votes.

**Étaient présents (19) :** Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

**Étaient absents (10) :** Jean-Paul REY, Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Jérôme PANTEL, Frédéric ETIENNE, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Procurations (7) :** de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ, de Michel BRESSOT à Stéphanie MARMIER, d'Aurélie MUNOZ à Johan GALLET, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

**Soit, 19 présents et 26 votants**

**Monsieur le Maire** informe que Michel BORELLO a déjà participé à une formation dans le cadre de sa délégation et en l'absence de Monsieur PESENTI responsable des espaces verts. Michel BORELLO explique les enseignements qu'il a retenus.

Claude JANVIER dit que la communication sera bien. Michel BORELLO explique qu'il a effectivement des affiches. Monsieur le Maire informe qu'on fera effectivement en sorte de communiquer car ce sont tout de même des plantes très allergisantes.

Martine BASTIDE demande le rôle de Michel BORELLO. Monsieur le Maire explique qu'il va pouvoir mettre en place une sensibilisation et qu'il sera le relai des informations de l'agence régionale de santé.

Michel BORELLO explique qu'à ce jour c'est plutôt au niveau de la région Rhône-Alpes que l'on constate ces plantes allergisantes et que notre but est d'agir avant que cela n'arrive en Occitanie.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote à main levée ou par bulletins secrets.

Le vote à main levée est adopté à l'unanimité.

**EST ELU Michel BORELLO avec 22 VOIX** (4 abstentions : Martine BASTIDE et Alain DUCROS par procuration, Georgette ROUVRAY et Jacques BONHOMME par procuration).

## **8 Adhésion mission expérimentale de médiation préalable obligatoire – Convention – CDG 30 (18-038)**

**Monsieur le Maire** laisse la parole au Directeur Général des Services afin qu'il explique l'esprit et notamment la différence entre une mission de médiation et de conciliation.

**ADOPTÉ À l'unanimité.**

## **9 Servitudes de passage - accès et réseaux – Funérarium – SCI BEJECHRIST (18-039)**

**Monsieur le Maire** rappelle le projet de funérarium et propose de créer ces servitudes afin qu'on puisse procéder à la cession foncière.

**ADOPTÉ À l'unanimité.**

## **10 Projet - SAGE Camargue Gardoise (18-040) (le projet sous format numérique est visible en Mairie)**

**Monsieur le Maire** dit que c'est un projet compliqué à cerner mais insiste sur le fait que cela est une question importante. Monsieur le Maire explique qu'il est d'ailleurs plutôt réticent car cela donnera des obligations à ceux qui vivent dans ce territoire et notamment les agriculteurs. Monsieur le Maire craint donc qu'il y ait trop de contraintes supplémentaires pour notre territoire, pour les agriculteurs et les habitants (en termes d'urbanisation, d'utilisation de l'eau d'irrigation, etc...).

Monsieur le Maire mettrait un avis défavorable ou au mieux très réservé.

Georgette ROUVRAY dit qu'après le risque est que nous ne pourrons plus nous exprimer. Monsieur le Maire dit qu'on ne pourra pas être exclus en raison d'un avis défavorable de notre part.

Il insiste sur le risque que demain des zones soient gelées. Monsieur le Maire veut être la voix de cette population qui ne peut s'exprimer et souhaite surtout partager ce pressenti avec l'ensemble des conseillers.

Christophe GIBERT pense clairement qu'il faut se positionner.  
Monsieur le Maire propose donc un avis défavorable.

### **23 VOIX POUR un avis défavorable,**

1 voix contre (Fabien SMAGGHE)

2 abstentions (Adrien HERITIER et Linda LESEL)

## **11 Jumelage – Participation communale aux frais de transports (18-041)**

**Monsieur le Maire** explique qu'il s'agit de l'échange franco-espagnol. Roseline BOURRELLY présente le projet, les accompagnateurs et enfants participants, et précise que l'agence de voyage sera RAYANAIR.

**ADOPTÉ À l'unanimité.**

## **12 Fixation des montants – RODP – SMEG (18-042)**

**Monsieur le Maire** propose de fixer au taux maximum. Il s'agit des paiements par les sociétés qui fournissent de l'énergie d'électricité.

**ADOPTÉ À l'unanimité.**

### **13 Fixation du nombre de représentants au CHSCT (18-043)**

**Monsieur le Maire** rappelle l'évolution du comité technique et du CHSCT. Monsieur le Maire propose le maintien du paritarisme. Il informe le conseil que les élections seront prévues pour le 6 décembre 2018.

**ADOPTÉ À l'unanimité.**

### **14 Fixation du nombre de représentants au CT (18-044)**

**Monsieur le Maire** explique qu'il s'agit simplement du même principe que la délibération précédente pour le CHSCT.

**ADOPTÉ À l'unanimité.**

Monsieur le Maire ne participera pas aux trois prochains votes et Jean-Paul REY non plus par procuration.

**Etaients présents (18)** : Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

**Etaients absents (11)** : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Jérôme PANTEL, Frédéric ETIENNE, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Procurations (6)** : de Michel BRESSOT à Stéphanie MARMIER, d'Aurélie MUNOZ à Johan GALLET, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

**Soit, 18 présents et 24 votants**

### **15 Approbation clôture de l'opération mise aux normes de l'école Philippe LAMOUR (18-045)**

**Monsieur le Maire** rappelle que le dossier complet a été donné lors de la convocation. Le coût total final s'élève à 769.352,41 € TTC.

Georgette ROUVRAY a une remarque sur le terme SEGARD. Monsieur le Maire dit qu'effectivement c'est une erreur à enlever de la délibération.

Olivier RIGAL, premier adjoint, fait procéder au vote.

**ADOPTÉ À l'unanimité.**

### **16 Compte rendu annuel à la collectivité CRAC 2017 - RD3 (18-046)**

**Monsieur le Maire** rappelle également que le dossier complet a été donné lors de la convocation.

Olivier RIGAL demande si certains ont des remarques. Aucune remarque.

**ADOPTÉ À 20 VOIX POUR** et 4 absentions (Martine BASTIDE et Alain DUCROS par procuration, Georgette ROUVRAY et Jacques BONHOMME par procuration)

### **17 Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de mandat tripartite RD3 (18-047)**

**Monsieur le Maire** donne la parole au Directeur Général des services.

Olivier RIGAL demande si certains ont des remarques. Aucune remarque.

**ADOPTÉ À 19 VOIX POUR** et 5 abstentions (Christophe GIBERT, Martine BASTIDE et Alain DUCROS par procuration, Georgette ROUVRAY et Jacques BONHOMME par procuration)

### **18 DM n°1 Budget EAU (18-048)**

Monsieur le Maire participe à nouveau aux votes et Jean-Paul REY aussi par procuration.

**Étaient présents (19)** : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

**Étaient absents (10)** : Jean-Paul REY, Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Jérôme PANTEL, Frédéric ETIENNE, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Procurations (7)** : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ, de Michel BRESSOT à Stéphanie MARMIER, d'Aurélie MUNOZ à Johan GALLET, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

**Soit, 19 présents et 26 votants**

**Monsieur le Maire** rappelle que ce budget en régie est tenu le plus possible au profit des administrés. Monsieur le Maire rappelle que la commune gère sa propre eau.

Il présente la décision modificative.

**ADOPTÉ À l'unanimité.**

### **19 DM n° 1 Budget Principal (18-049)**

**Monsieur le Maire** présente la DM. Il explique que nous avons de bonnes nouvelles (DSR, remboursements maladies...). Il explique ensuite les dépenses supplémentaires (études fiscales pendant l'entretien et ...). Pour finir, Monsieur le Maire explique que les crédits concernent la voirie, l'illumination et la révision du PLU.

**ADOPTÉ À 22 VOIX POUR** et 4 abstentions (Martine BASTIDE et Alain DUCROS par procuration, Georgette ROUVRAY et Jacques BONHOMME par procuration)

### **20 Saisie du Département pour aide conjointe à l'agence de l'eau – financement achat terrain SAUZETTE (18-050)**

**Monsieur le Maire** rappelle le projet. Monsieur le Maire explique qu'on avait fait une demande à l'agence de l'eau mais que le Département doit également être sollicité. Il s'agit d'un paiement en commun avec l'agence de l'eau.

**ADOPTÉ À l'unanimité.**



## **21 Tableau des effectifs - Avancements de grade (18-051)**

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il s'agit des changements de grades et de nouvelles nominations. Monsieur le Maire fait le point sur les effectifs actuellement nous sommes 113 agents.

**ADOPTÉ À l'unanimité.**

## **22 Recrutement d'agents contractuels – Accroissements temporaires et saisonniers d'activités et remplacements (18-052)**

**Monsieur le Maire** dit qu'on nous a indiqué qu'une délibération cadre serait préférable pour ces recrutements : accroissements temporaires et saisonniers d'activité, et remplacements.

**ADOPTÉ À l'unanimité**

## **23 Indemnités payeur receveur (18-053)**

**Monsieur le Maire** propose l'indemnité d'un montant de 1.415.85 € en faveur de Madame Marie-Elisabeth AVIERINOS trésorière pour la commune.

**ADOPTÉ À l'unanimité.**

## **24 Votes subventions complémentaires (18-054)**

**Monsieur le Maire** explique que cela concerne le club taurin « L'Aficion » qui a organisé la course du 12 mai.

Éric MAZELLIER explique que c'était une course d'avenir.

Monsieur le Maire rappelle que c'est aux clubs taurins d'organiser ce type de courses et pas de nos agents. Monsieur le Maire cite la tenue des régies, les discussions avec les manadiers, raseteurs, tourneurs.... Il dit que beaucoup de mairies ont des délégataires. La Commune souhaite elle soutenir ses clubs taurins.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons déjà augmenté les subventions aux clubs taurins lors du précédent conseil municipal et que plusieurs prestations sont prises en charges par la mairie comme exemple l'ambulance.

La commune soutient les courses libres au travers des clubs taurins. Monsieur le Maire rappelle ce qu'une course coûte, et dit qu'après déduction faite de leurs recettes il propose alors le montant de 4.000€ de subvention complémentaire.

Christophe GIBERT dit qu'il y a eu pendant la fête de mai trois courses faites par des organisateurs différents et qu'aucune n'a fait 300 entrées.

Monsieur le Maire rappelle le coût du budget des fêtes qui est important même si cela est très bien. Il faut tout de même ne pas oublier l'implication de la commune notamment sur le plan financier. Monsieur le Maire regrette que tous ceux qui s'autoproclament défenseurs des traditions taurines ne soient pas forcément présents dans nos arènes au profit d'arènes concurrentes.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a aussi soutenu de manière très importante la fédération de course camarguaise.

Aucune remarque supplémentaire.

**ADOPTÉ À l'unanimité.**

🕒 L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 22H00.

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Fabien SMAGGHE

Juan MARTINEZ,  
*Maire de Bellegarde*